

L'ESPACE 1901

MAISON DES ASSOCIATIONS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE

DATE DE LA DEMANDE :

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL / DEMANDEUR :

L'ASSOCIATION SOUHAITE RÉSERVER LA SALLE SUIVANTE :

- Salle assemblée générale Flora Triston + Pierre Waldeck-Rousseau (125 m² – 100 personnes)
- Salle conseil d'administration Flora Tristan (62,5 m² – 40 personnes)
- Salle conseil d'administration Pierre Waldeck-Rousseau (62,5 m² – 50 personnes)
- Salle ateliers René Cassin (31,8 m² – 25 personnes)
- Salle rencontres thématiques Rosa Parks (31,8 m² – 25 personnes)
- Salle de réunion (34,4 m² – 20 personnes)
- Bureau de travail (de 12,4 m² à 17 m² selon configuration)

Pour la date du

Deh..... àh.....

En vue d'y organiser :

- Une assemblée générale
- Un conseil d'administration
- Une réunion concernant le fonctionnement de l'association
- Autre événement, précisez :

Nombre de personnes attendues :

Contenu de la réunion :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RAPPEL DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE 1901

(Article 7 : Mise à disposition des salles)

Les mises à disposition des salles « Pierre Waldeck-Rousseau » (AG) et « Floran Tristan » (CA) sont accordées à titre gracieux à raison de 2 fois par an et par association et uniquement dans le cadre de réunions statutaires (assemblées générales ordinaires, assemblées générales extraordinaires et conseils d'administration).

Les autres salles (salle de réunion, bureaux, ateliers et rencontres thématiques) sont accordées à titre gracieux dans la limite de 5 prêts par an.

Toute demande de salle doit émaner soit d'un président d'association ou d'un responsable dûment mandaté par le président et être transmise au moins un mois avant la date d'utilisation souhaitée.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Les demandes de mises à disposition de salles au sein de l'Espace 1901 sont subordonnées à la remise du présent formulaire ainsi qu'à l'acceptation sans réserve du règlement intérieur de l'Espace 1901.

Je soussigné,

Représentant légal (ou mandaté) de l'association

- Certifie exactes les informations renseignées dans le présent formulaire
- Accepte les exigences du présent formulaire, notamment en matière de protection des données
- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace 1901 et de ses annexes et les accepte sans réserve

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

La commune de Trappes-en-Yvelines, responsable de traitement, domiciliée à l'adresse 1 rue de la République à Trappes-en-Yvelines, met en œuvre à travers l'Espace 1901, Maison des associations, un traitement de données à caractère personnel relatif à la collecte et à la diffusion d'informations associatives.

Ce traitement a pour but d'exécuter une mission de service public permettant aux administrés ainsi qu'aux partenaires associatifs d'avoir accès à l'offre associative municipale. Vos données personnelles seront conservées pour une durée de 3 ans à compter de votre date d'adhésion à l'Espace 1901, Maison des associations. Elles ne feront l'objet d'aucun partage avec des entités extérieures, ni d'aucun transfert hors de l'union européenne.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés modifiées, et du Règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Si vous souhaitez exercer les droits précités, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante : dpd@mairie-trappes.fr.